

Sujet : Non à la servitude littoral de sainte luce

De : > rclaudine275 (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 13:48

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur,

Je suis contre le projet de modification de servitude du passage des piétons des servitudes sur le littoral de sainte Luce.

D'après l'assaupamar, ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3 m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroit

Sujet : Avis concernant le Sppl

De : > adelineflam13 (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 13:54

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je suis défavorable à la modification du SPPL du littoral de Ste-Luce.

Pour les motifs suivants :

- L'article fondateur de la SPPL (L 121-31 du code l'urbanisme), stipule que « les propriétés privées

riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de 3m de largeur d'une servitude

destinée à assurer exclusivement le passage des piétons » ce n'est pas le cas de votre projet.

- Le sentier littoral promis ne respecte pas le bon croisement des usagers et leur circulation en toute sécurité.

Cordialement,

Adeline-Marie FLAM

De : > rmm972aam (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 13:57

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable au projet de modification de servitude de passage sur le littoral de Sainte Luce (SSPL)

De : > jose.mucret (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 13:58

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je voudrais bien que vous notifier dans cette enquête publique, que moi, José mucret, membre fondateur de l'association le CAMP, toujours membre actif de sa direction, soit environ plus de 50 ans d'exercice de protection du littoral martiniquais, revendique, seulement pas d'après la loi mais aussi le droit de disposer pour les populations, de l'utilisation de son littoral. En conséquence, totalement opposé à l'appropriation par des individus, intérêts ou groupements privés, de notre littoral et par la même, de la disparition de la faune et de la flore, qui contribuèrent à l'équilibre de cette biodiversité que nous devons remettre aux nouvelles générations.

Recevez ce respect mérité, de ma part, d'avoir sollicité mon avis.

Sujet : avis sur le sentier littoral à Sainte Luce.

De : > joama.hierso (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 14:08

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour madame la commissaire.

Apparemment, les lois sont faites en France pour ne pas être appliquées voire pour être violée. Il a fallu attendre plus de 30 ans pour qu'un

décret organise le libre accès et le libre parcours des promeneurs le long des

rivages dans les DOM nonobstant l'existence de propriétés privées jouxtant le

domaine publique maritime au moins à partir de la limite haute du rivage

conformément à une loi de 1976. Notons qu'il s'agit déjà d'un recul considérable

par rapport au domaine public des 50 pas dont la disparition semble programmée.

En effet, si l'emprise de la servitude ne commence pas à la limite de la zone

des 50 pas c'est nier l'existence de cette zone et reconnaître la légalité de

l'appropriation privée par des particuliers de cette partie du domaine public de

l'Etat.

Ainsi, la servitude de passage de 3 mètre de large le long du rivage ne pourra

être appliquée qu'aux propriétés privées jouxtant la limite haute du rivage. De

plus, le décret consacre une exception supplémentaire à la loi dont elle

organise l'application. Il y aura suspension de cette servitude lorsqu'elle

mettra des bâtiments à usage habitation édifiés avant l'entrée en vigueur de ce

décret à moins de 10 mètres. La distance dans l'hexagone est de 15 mètres et en

outre, pour des bâtiments édifiés avant le 31 décembre 1976. Cette disposition

fait naître une rupture de la continuité du cheminement des piétons

Sans remettre en cause le caractère individuel, exclusif et légitime du droit de propriété, il me semble important de consacrer le libre accès aux rivages et le cheminement des piétons le long du littoral comme un principe fondamental qui doit être impérativement respecté. Les adaptations prévues par décret ne doivent pas dévoyer l'esprit de la loi de 1976, la libre circulation sur le littoral marin. La suspension du cheminement ne doit pas subir d'exceptions autres que celles prévues pour la protection des rivages et la sauvegarde des espèces faunistiques et floristiques. Il appartient à l'Etat d'organiser la sécurité de ces lieux de passage. Ce principe fondamental étant établi, le décret devrait affirmer de façon explicite pour le propriétaire privé du fond servant, l'interdiction de toute construction, bâtiments, clôture, enrochement sur la parcelle d'emprise de la servitude même aux fins d'endigage ou de lutte contre la houle. Cette protection étant dévolue à l'Etat.

Or, le projet présenté au public le samedi 12 février 2022, à l'initiative de l'Assaupamar (merci à eux), est une violation flagrante des dispositions légales et réglementaires en cours. Vous nous proposez un cheminement d'une largeur de 1,40 mètres alors que la norme est de 3 mètres. Le sentier est interrompu à plusieurs endroits pour préserver la tranquillité de riverains qui visiblement usurpent le domaine public maritime. On y constate des clôtures agressives et des enrochements dangereux pour les piétons. Accepter cela c'est ouvrir la porte à l'anarchie. Mon avis est forcément DEFAVORABLE.

De : > tereauraymonde (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 14:33

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable

Sujet : Servitude littoral

De : > marvy.syl (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 14:34

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je voudrais donner un avis concernant l'aménagement de la servitude du littoral. Merci de penser au bien-être des personnes handicapées parfois en fauteuil qui ont besoin d'un espace hautement sécurisé pour pouvoir profiter des belles balades que nous offre ce cadre magnifique. Jeunes et moins jeunes nous voulons tous en profiter merci de penser à toutes les générations et toutes les conditions particulières pour laisser un passage sécurisé, et au faire un bon ouvrage qui plaira à tous .

Cordialement

Maryvonne Sylvestre

De : > benjaminservius (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 14:45

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Enquêtes publiques J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Sujet : Avis sur la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) entre les plage de l'Anse Désert et l'Anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte-Luce

De : > mvetro (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 14:48

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je pense qu'il est important que le Littoral de l'île soit respecté afin de :

Laisser la libre circulation des piétons

Maintenir la végétation en place car elle représente une protection face à l'érosion.

Garder un espace libre entre la mer et la terre afin de permettre à certaines espèces animales de se reproduire .

Je souhaite que les travaux envisagé permettent cela tout en gardant l'authenticité de notre belle île.

Cordialement.

Sujet : Avis defavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de desert à Ste Luce
on

De : > eliane.rollier (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 14:48

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Modèle

TEXTE

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : Réponse enquête servitude littoral Sainte -Luce

De : > brigitte.junkere (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 14:51

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Inadmissible que ma famille et moi (2adultes 3 enfants), soyons empêchés de longer jusqu'au bout cette côte, ô combien essentielle à la connaissance de notre patrimoine naturel et à notre bien être lors de nos balades !! Quelle frustration d'avoir constater l'impossibilité de prolonger notre randonnée sur ce littoral !... des vagues et une simple corde presque usée, pour éviter d'être emportés... je ne décolère pas face à cette situation...!!

Les 50 pas géométriques ne sont pas une invention ! Respectez les et donnez nous la possibilité de profiter de ce bord de mer.

Merci de nous permettre d'exprimer notre opinion mais merci ,surtout, de la considérer et de prendre des mesures pour assurer le libre accès à la totalité du littoral de Sainte-Luce.

Je me prononce donc pour la réalisation de travaux qui enlèvent les entraves au bon cheminement des piétons ou qui facilitent leur déambulation.

Pas de 2 poids, 2 mesures, svp!!!

Brigitte JUNKERE

Envoyé de mon iPhone

De : > josiane.sebastien (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 14:51

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable

Sujet : Le droit du respect pour le passage sur le littoral de ste luce

De : > maringa.yves.andre (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 14:55

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'ai toujours connu ce passage donc vu les circonstances et les lois applicables à tous non respecter par rapports a notre ethnie vous savez de quoi je parle je m'insurge pour respecter le droit de passage de 3m minimum sur le littoral.

De : > geoffroy.rotsen (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 14:55

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je suis défavorable

au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

En outre certaines personnes se voient trop souvent accorder des passes droits, qui très souvent, sont refusés à la population locale.

"Trop souvent 2 poids 2 mesures".

"Manque de respect des règles, privilèges épidermiques".

"Favoritisme de circonstance pour une certaine catégorie de personnes".

Injustices en tous genres et en toute tranquillité, impunité, inégalité, culture de l'entre soi, mépris total des afro-descendants....ces faits ne sont que la face immergée de ce qui règne dans ce pays, et est entretenu par les "autorités".

Pour certains des circonstances atténuantes et pour d'autres des peines exemplaires, ca doit changer, car contre l'intérêt général.

Bien entendu dans un souci d'équité.

Pour toutes ces raisons et dans l'intérêt des Martiniquais.

Cdlt.

De : > brenacasimir (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 14:57

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je pour la proposition l'assaupamar

Sujet : Je donne un avis défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral (SSPL) de Sainte Luce,

De : > alexrivot240 (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 14:57

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Parce que le droit à une servitude de passage de 3m n'est pas respecté;
La sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Sujet : Projet de modification de sspl du littoral de ste luce

De : > nicole.desire (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 14:58

Pour : Enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la sspl sur le littoral de ste Luce, pour les raisons suivantes :

La loi donne droit à une sspl de 3m et ce n'est pas le cas de ce projet

Le sentier prévu se trouve en crête de malaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : la sécurité n'est pas assurée

Cordialement
Nicole Desire

Sujet : Servitude de passage sur le littoral de la ville de ste luce

De : > jmange972 (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 15:08

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Je donne un avis defavorable au projet de modification de la servitude de passage des pietons sur le littoral de la ville de ste luce Martinique.

Envoyé depuis mon téléphone Huawei

Sujet : Avis au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral

De : > sophia.sabine1 (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 15:19

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Suite au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce et conformément à l'enquête publique, je donne mon un avis défavorable au motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : **Ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.**

Avis émis pour faire valoir ce que de droit.

Sujet : Projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral

De : > marie-christine.solvar (par Internet) <marie-christine.solvar@wanadoo.fr>

Date : 15/02/2022 à 15:24

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants :

- la loi donne droit à une SPPL de 3m et ce n'est pas le cas de ce projet,
- le projet ne montre pas les titres de propriétés des occupants interdisant le passage,
- certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

M-C SOLVAR

Sujet : Projet modification servitude

De : > reinemarie.nemorinjacaria972 (par Internet)

<reinemarie.nemorinjacaria972@gmail.com>

Date : 15/02/2022 à 15:25

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de ste Luce.

Ren'Mary

Musicienne 

Chanteuse 

0696 332 855

Sujet : Enquête publique

De : > guy-albert.jorite (par Internet) <guy-albert.jorite@sdis972.fr>

Date : 15/02/2022 à 15:51

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Envoyé de mon Galaxy model_name Orange

Avis défavorable.

Sujet : LITTORAL STE LUCE

De : > selassiel.972 (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 16:07

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr"
<enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et, la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Je trouve anormal que le passage du littorale soit bloqué par des habitations qui s'approprient égoïstement le passage et en prive les habitants. Ils ont déjà la chance d'avoir les moyens de construire près de la mer.. alors là moindre des choses est de respecter les 3m et assuré la securité des personnes qui empreinte ce chemin sans avoir a passer par la mer..

J'ai souvenir d'un Mr martiniquais qu'on a exproprié au Robert si mes souvenirs sont bon pour la même raison et on ne lui a pas laissé le choix.. je ne leur souhaite pas la même chose, mais qu'on leur fasse respecter la loi.

LOSAT Gwladys

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Enquête sur le littoral

De : > roger.seraphan (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 16:07

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Sujet : Enquête publique servitude ste Luce

De : > elisemalou (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 16:09

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Enquête publique relative à la modification de la servitude du littoral de Sainte-Luce

Je suis très favorable à ce que la population puisse utiliser le parcours santé du littoral.

Cordialement

Sujet : Avis sur l'enquête publique concernant le chemin littoral de Sainte Luce

De : > maline.chaton (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 16:12

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

Je suis usager régulière du sentier littoral de Sainte Luce. J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Marie-line Chaton

De : > jaine972 (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 16:14

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr"
<enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Je donne un avis défavorable

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Re: Réponse à l'enquête publique concernant le littoral sur la commune de Ste luce - anse mabouya

De : > ludititi (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 16:48

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Le mar. 15 févr. 2022 à 16:35, Nortia Christine <ludititi@gmail.com> a écrit :

Mesdames, messieurs.

Je suis extrêmement soucieuse du fait que CHACUN sur cette planète doit pouvoir jouir des trésors que Dame nature a mis à sa disposition. Il s'agit d'un espace qui procure à chacun bien être, réconfort, repos.

J'en veux pour preuve , toutes ces personnes qui très ÉGOÏSTEMENT, s'y sont installées de façon anarchique sans penser aux autres. Ils ont voulu être les seuls à en profiter.

Je suis une citoyenne du monde. Je souhaite pouvoir profiter de ce merveilleux endroits pour me ressourcer ainsi que mes enfants, petits-enfants et toute leur descendance ainsi que TOUTE personne d'où qu'elle vienne !

Préservez cet écosystème.

Je vous le demande humblement.

Il s'agit d'un PATRIMOINE MONDIAL, NON INDIVIDUEL !

Avec toute ma gratitude.

Christine nortia

Sujet : Projet SPPL Sainte-Luce

De : > letice_marshall (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 16:53

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Madame, Monsieur, bonjour,

Avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL) de Sainte-Luce, au motif qu'il ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m, et que la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Fait à Tartane, le mardi 15 février 2022.

Laëtitia Lejarre

Envoyé de mon Galaxy A40 Orange

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte-Luce

De : > brigitte.rochambeau (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 17:10

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

AVIS DEFAVORABLE : Ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

De plus, deux lots se situant sur le littoral n'y figurent pas.

Merci d'en prendre note

Sujet : Projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouya, commune de Ste-Luce

De : > micheline.rejaudry (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 17:32

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je voudrais vous communiquer ma position quant à l'enquête publique servitude de Sainte-Luce.

J'émet un avis DÉFAVORABLE au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants :

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Merci,

Micheline REJAUDRY

Sujet : Servitude de Passage Littoral de Sainte-Luce

De : > frantz.francois-haugrin (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 17:38

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je suis opposé au projet actuel de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral de Sainte-Luce.

Le projet ne respecte pas les recommandations relatives à la bande des 3m.

Je vous saurais gré de prendre en compte cet avis dans l'enquête publique.

Cordialement

Frantz FRANCOIS-HAUGRIN

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : Avis défavorable au projet de modification de Servitude à Sainte Luce

De : > francoiseRD (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 17:49

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte Luce

Je considère qu'il n'y a pas de respect du droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Cordialement

F.DOLMEN

enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Télécharger [Outlook pour Android](#)

De : > marcgottin (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 18:10

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Modèle avis défavorable pour enquête publique servitude de Sainte-Luce à envoyer

Jusqu'à

_ mercredi 16 février 2022 12h30_ , à :

enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr .

Faites des copier-coller et apportez des modifications.

TEXTE

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

De : > anoukgretoire (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 18:24

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame Monsieur,

J'emets un avis défavorable à la modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas pour plusieurs raisons :

Tout d'abord si le passage était rétréci , il ne serait pas possible de se croiser.

Manque de sécurité dû à un rétrécissement qui risquerait une chute dans la mer au niveau de la crête.

Quant aux riverains qui ont annexé l'espace public, pour y installer leurs piscines, voilà qui oblige les promeneurs à devoir marcher dans la mer pour poursuivre leur chemin...

Cordialement. Anouk Grétoire

Sujet : Modification cheminement de servitude accès à mon point d'eau

De : > esedef (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 18:47

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Copie à : elisee defoi <esedef@gmail.com>

Bonjour,

veuillez trouver mon avis défavorable motivé

Vous en souhaitant bonne réception

Cordialement

Elisé DEFOI

Garanti sans virus. www.avast.com

—img191.jpg—

Sujet : Avis défavorable projet modification Servitude Passage Piétons sur le littoral SSPL de Sainte-Luce

De : > domy.b (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 18:54

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

Je donne un Avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le littoral (SSPL) de Sainte-Luce en Martinique.

Je suis l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3 mètres et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Cordialement,
Dominique BARNAY

Envoyé de mon iPhone

Sujet : Défense du littoral de la MARTINIQUE

De : > josse972 (par Internet)

Date : 15/02/2022 à 18:58

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je suis contre le blocage du passage. respecter la loi. Libre circulations, pas de privatisation.

Merci pour les martiniquais.